LA GRANGE BLANCHE

Ferme équestre et gîtes

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Réservation d'un séjour en hébergement au domaine de la Grange Blanche

(Applicables à tous les séjours dans les gîtes Jappeloup, Ourasi et Marengo)

Propriétaires :

Marilou & Manu Rougeck
Gîtes de la Grange Blanche – Lieu-dit La Grange Blanche, Le Bas Prémilly
86310 Saint-Germain
SIRET : 981 333 818 000 12
06 45 01 80 36 / 06 80 61 26 24
lagrangeblanche@gmail.com

1. Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

2. Réservation et conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le locataire a :

- Versé un **acompte de 30 %** du montant total du séjour,
- Et retourné un exemplaire du contrat signé au propriétaire avant la date limite indiquée.

Le solde est à régler **1 mois avant le début du séjour, ou immédiatement** si la réservation intervient moins d'un mois avant l'arrivée.

La location conclue entre les parties ne peut en aucun cas être cédée, sous-louée, ou bénéficier à des tiers sans accord écrit du propriétaire. Les locaux sont exclusivement destinés **à un usage d'habitation temporaire ou de vacances**, à l'exclusion de toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale.

Toute infraction à ces conditions entraînera la **résiliation immédiate du contrat**, sans remboursement des sommes versées.

Le propriétaire s'engage à fournir un hébergement conforme à la description communiquée et à le maintenir en bon état d'usage.

3. Annulation du séjour

Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par mail ou téléphone.

- **Plus de 30 jours avant la date d'arrivée** : l'acompte reste acquis au propriétaire.
- **Entre 30 et 8 jours avant l'arrivée** : 75 % du montant total est dû.
- **Moins de 7 jours avant l'arrivée** : 100 % du montant total est dû.

Ces frais pourront être restitués si le gîte est reloué pour la même période et au même prix. Les conditions météorologiques défavorables ne constituent pas un motif valable d'annulation.

Si le locataire ne se présente pas dans les **24 heures** suivant la date prévue d'arrivée, le contrat est considéré comme **résilié** et la location reste due en totalité.

En cas de séjour écourté, aucun remboursement ne sera effectué, hormis la restitution de la caution.

Le locataire est encouragé à souscrire une assurance annulation (par exemple via le contrat Gîtes de France).

Annulation par le propriétaire

En cas d'annulation par le propriétaire, toutes les sommes versées seront **intégralement remboursées**.

4. Arrivée et départ

Le locataire doit se présenter le jour prévu entre 17h et 20h.
En cas d'arrivée tardive, il doit prévenir le propriétaire.

Le départ doit s'effectuer avant 10h, afin de permettre le bon entretien des lieux.

5. Tarifs et prestations incluses

Les tarifs sont toutes taxes comprises, hors taxe de séjour (0,70 € / nuit / adulte).
Ils incluent :

- La location du gîte et de ses équipements,
- L'eau,
- Un forfait électricité journalière de :
  - 8 kWh / jour pour le gîte Marengo,
  - 10 kWh / jour pour le gîte Ourasi,
  - 15 kWh / jour pour le gîte Jappeloup,
- Le chauffage (usage raisonnable),
- Le prêt de matériel pour bébé (sur demande).

Toute consommation d'électricité au-delà du forfait sera facturée 0,20 € / kWh.
Les prestations complémentaires (linge, repas, boissons, etc.) sont facturées séparément.

Les tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés selon la durée du séjour, le nombre de personnes ou les circonstances particulières.

6. Solde du séjour

Le solde doit être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.
Pour les réservations à moins d'un mois, la totalité du montant est due immédiatement.
Les prestations supplémentaires sont réglées sur place le jour du départ.

Le ménage est inclus dans le prix, mais le locataire doit restituer les lieux dans un bon état général : cuisine propre, barbecue nettoyé, poubelles vidées, vaisselle rangée, lave-vaisselle vidé, mobilier à sa place.
Un forfait ménage de 50 à 100 € pourra être retenu en cas de manquement.

7. Dépôt de garantie (caution)

Une caution est demandée à l'arrivée :

- 1000 € pour le gîte Jappeloup,
- 800 € pour le gîte Ourasi,
- 500 € pour le gîte Marengo.

Elle peut être versée par chèque, espèces ou virement.
Cette somme n'est pas encaissée et est restituée sous 10 jours après le départ, déduction faite d'éventuels frais de réparation ou de nettoyage.

En cas de départ anticipé empêchant l'état des lieux, la caution sera renvoyée sous 20 jours maximum.

8. État des lieux

Un état des lieux et un inventaire sont effectués à l'arrivée et au départ.
Le locataire dispose de 24 heures pour signaler toute anomalie.

En cas d'absence du locataire lors de la sortie, le propriétaire effectue seul la vérification et informe le locataire sous 8 jours en cas de dégradation.
La caution peut alors être restituée sous un délai maximal de 2 mois.

9. Utilisation des lieux

Le locataire s'engage à :

- Respecter la destination du logement,
- Maintenir les lieux en bon état,
- Signaler tout dégât ou dysfonctionnement,
- Respecter le calme du voisinage.

Les gîtes sont non-fumeurs.

Toute installation de tente, caravane ou mobil-home sur le terrain est interdite sans accord écrit du propriétaire.

10. Animaux

Les **animaux ne sont pas admis** dans les gîtes. En cas de non-respect, le propriétaire se réserve le droit de refuser le séjour sans remboursement.

11. Assurances

Le locataire doit être couvert par une **assurance responsabilité civile villégiature**.
À défaut, il lui appartient de souscrire une assurance temporaire couvrant les risques locatifs.

12. Paiement des charges

En fin de séjour, le locataire doit s'acquitter des éventuelles **charges non incluses**, notamment la consommation d'électricité dépassant le forfait journalier.

13. Conditions de réservation – clients professionnels

- Confirmation de la réservation par acompte de **30 %**, solde dû **48 h avant la date de séjour**.
- Tarifs valables pour le nombre de personnes indiqué au devis (+/- 10 % de variation tolérée).
- Au-delà, les tarifs peuvent être ajustés.
- **Ménage et linge de lit obligatoires pour les sociétés.**
- **Taxe de séjour : 0,70 € par personne et par nuit.**

14. Litiges – Médiation de la consommation

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.
À défaut d'accord dans un délai d'un 1 mois, le locataire peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation :

15. Droit applicable et tribunal compétent

En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente est celle du tribunal de Poitiers (86).

Fait à ,
le

Signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du propriétaire